

Etalonnage compteur par les services du SMEP

(Etalonnage réalisé par le SMEP à la demande d'un abonné) : **33,00 € H.T**

Etalonnage compteurs sur banc d'essai

(Etalonnage réalisé par un organisme agréé) : **Selon le tarif pratiqué par le prestataire**

Nettoyage abri compteur

(Réalisé par un agent du SMEP) : **55,00 € H.T**

Remplacement compteur détérioré

(Compteur détérioré par la faute de l'abonné, hors frais de déplacement
D'un agent du SMEP compté en sus) : **220,00 € H.T**

Frais de déplacement technicien SMEP

(Frais de déplacement à tort d'un agent du SMEP) : **33,00 € H.T**

Contrôle installations

(Utilisation d'une ressource d'eau autre que publique) :

Premier contrôle 132,00 € H.T

Contrôles ultérieurs 77,00 € H.T

Travaux de branchement

(Les travaux sont réalisés par le SMEP à la demande de l'abonné) : **Sur devis SMEP**

Contrôle travaux branchement

(Contrôle et agrément des travaux de branchement réalisés par une
Entreprise privé) : **550,00 € H.T**

PENALITES

Prise d'eau à un poteau incendie : 770,00 € H.T

Infraction grave au règlement : 220,00 € H.T

Fraude: 220,00 € H.T